

## **The Banker's View – April 2007**

### **La corruption, mal nécessaire ou fléau à éradiquer**

**Jean-Pierre PATAT**

**(écrit mi-avril 2007)**

#### **Abstract**

#### **Corruption a detestable but necessary practice or a calamity that must be eliminated?**

The CEO of the French oil major Total is in trouble with the French law, as he is supposed to have had corruption practises with an oil-producing country. Some observers are asking if such a public enquiry will not handicap the French company, which is engaged in hard competition, as other foreign firms have similar behaviour but benefit from more discreet national law.

In fact, rich countries have recently been strongly involved in the fight against corruption. Partnerships with producer countries for transparency in oil income, and OECD Convention with peer reviews for member countries evaluating progress in fighting corruptive practises, are some of the most important results of this concern. So, French judges are not at all in an absurd approach.

Beyond this particular event, we must be convinced that corruption has to be mercilessly fought as it is a very severe handicap for growth in poor countries, for at least two reasons:

- First because the embezzled money does not remain in the national economy, as is generally the case in rich countries, but escapes toward other financial centres. Rich countries must strengthen their vigilance in this area as progress in democracy, a favourable factor for growth in the medium-term, unfortunately can also contribute to increase these practises.
- Secondly, because corruption is not limited to politicians and top managers, but is also affecting millions of civil servants acting in essential public services (customs officers, fiscal agents, judges, policemen...). Such generalised practises contribute to significantly lower the overall economic efficiency, and give a dreadful image to these countries. As such, they are probably a major reason for Africa being so neglected by foreign investors.

The second issue is very difficult to tackle, as it is mainly the result of poor fiscal performances of developing countries with governments unable to correctly pay, if to pay at all, their civil servants. So, reduction in corruption in developing countries is involving rich countries in both areas: tracking down corruptive practises of their public and private firms; strongly supporting developing countries to improve their fiscal policies and governance.

Les ennuis judiciaires du patron de la société Total ont replacé dans l'actualité le problème de la corruption. A cette occasion, certains ont estimé qu'il ne fallait pas faire preuve d'angélisme, et que cette affaire risquait tout simplement d'handicaper Total face à des concurrents peut être encore plus engagés dans ce type de pratiques, et en tout cas plus discrets où bénéficiant de la neutralité objective de la justice de leurs pays.

Rappelons que, depuis quelques années, les pays industrialisés ont engagé une action se voulant de grande ampleur contre la corruption. Dans ce cadre, il faut signaler en particulier la Convention de l'OCDE de 2004 contre la corruption due aux institutions privées et publiques des pays riches. Pour donner corps à cette convention, les pays membres de l'Organisation ont accepté de se soumettre à des « examens par les pairs » pour évaluer les progrès faits dans ce domaine. La justice française est donc parfaitement fondée dans sa démarche à l'égard de Total. Le fait que les institutions judiciaires d'autres grands pays, pourtant très impliqués dans des grands contrats industriels avec les pays du Sud, soient étrangement discrètes, ne change pas grand-chose au dossier.

On mentionnera également les classements annuels de « Transparency International ». Même si de tels calculs incorporent une part de subjectivité, ils n'en attestent pas moins que plusieurs pays industrialisés, dont la France, ont encore de grands progrès à faire. Au-delà du cas présent et des aspects plus ou moins « folkloriques » de tel ou tel personnage ou de telle ou telle affaire, on doit être conscient que lutter contre la corruption est une nécessité absolue si l'on veut mettre fin à un handicap majeur pour la croissance des pays pauvres.

Immorale dans les pays riches, la corruption est ravageuse pour les pays pauvres pour au moins deux raisons :

- D'abord parce qu'à la différence de ce qui se passe dans les pays du Nord où l'argent détourné demeure dans le circuit national (souvent investi en biens immobiliers), les pots de vins et autres détournements dont bénéficient des responsables, généralement de haut niveau, de l'économie ou/et de la politique, s'évadent vers des places financières étrangères plus rémunératrices et plus discrètes. Outre la Convention déjà évoquée, les Partenariats pour la transparence des revenus de la production conclus avec les pays producteurs de matières premières (pétrole en particulier) sont de premiers pas pour limiter les détournements (mais il y a quelquefois loin de l'intention à la réalité ; ainsi le Tchad après avoir fait mine d'y adhérer a dénoncé l'accord). Les conventions mises au point entre grands pays pour préciser les moyens de récupérer les sommes détournées, et le refus de donner asile aux personnalités et agents coupables de corruption, témoignent également d'un engagement fort, à concrétiser, pour traquer l'argent évadé.

Sur ce premier aspect de la corruption, la vigilance des pays industrialisés doit d'autant moins se relâcher que la transition vers la démocratie que connaissent plusieurs pays pauvres, et qui ne peut que favoriser la croissance, mais à terme, est malheureusement propice à la recrudescence de ces pratiques. Certes, l'affaire Total ne concerne ni un pays pauvre ni un pays franchement démocratique, mais la vigilance ne se partage pas.

- La deuxième raison pour laquelle la corruption a des incidences particulièrement graves dans les pays pauvres, c'est qu'elle ne se limite pas, comme c'est généralement le cas dans les pays riches, aux dirigeants politiques et économiques, mais s'étend à une infinité

d'agents chargés en principe de la bonne marche des services publics : policiers, agents du fisc, douaniers, juges... Or de tels errements contribuent non seulement à réduire l'efficacité économique globale, mais ils donnent à ces pays, je parle en particulier des pays africains, une épouvantable réputation. Même si les anecdotes qui circulent à ce sujet (on dit qu'en Afrique, il est moins cher de s'«offrir» un juge qu'un avocat !) amplifient quelquefois la réalité, il est sûr que cette situation n'est pas étrangère au fait que l'Afrique ne recueille qu'une très petite part des investissements internationaux.

Ce deuxième facteur de corruption est d'autant plus grave qu'à la différence du premier, il ne sera pas résorbé par des conventions internationales ni par des incantations du style de celles de la Banque Mondiale. Il tient essentiellement à la détresse budgétaire de nombreux pays qui ne sont pas à même d'assurer à leurs fonctionnaires des salaires décents ou même payés régulièrement. L'importateur qui donne une poignée de billets à un fonctionnaire des douanes a parfaitement conscience de suppléer des défaillances publiques. Entrées dans les mœurs des firmes qui travaillent de longue date avec le continent, ces pratiques sont beaucoup plus difficiles à admettre par celles qui envisagent d'y investir.

L'éradication de la corruption ou tout au moins, ne rêvons pas, sa réduction dans les pays du Sud, engage donc les pays riches à un double titre : par la traque des pratiques corruptrices de leurs entreprises publiques et privées, et par une aide concrète pour accroître l'efficacité de la gouvernance budgétaire de ces pays.